

Demande de valorisation des acquis¹ – année scolaire 2023-2024

Constitution de mon dossier de valorisation :

1. Mes coordonnées :

NOM – Prénom :

Téléphone :

Mail :

Section :

2. Ma situation (Veuillez cocher la / les situation(s) qui vous concerne(nt)) :

- J'ai déjà suivi cette (ces) unité(s) d'enseignement en promotion sociale (même code et même nom d'UE). Je n'ai pas obtenu l'attestation de réussite pour cette unité (Compléter le point A).
- J'ai réussi les mêmes cours dans un autre cursus ou dans un autre établissement scolaire (Compléter le point B).
- J'ai une expérience professionnelle dans le secteur ou j'ai suivi des formations dans le cadre de mon travail (Compléter le point C).

3. Ma demande :

A. VA sur base d'un document de refus – VA formelle :

Je souhaite être valorisé des cours réussis dans les unités d'enseignement suivantes sur base :

- Du (des) document(s) de refus ci-annexé(s)

Année scolaire	Intitulé de l'unité d'enseignement

Nom – Prénom **certifie que toutes les informations renseignées dans mon dossier de demande de valorisation sont exactes.**

Date :

Signature de l'étudiant :

Nombre d'annexes :

¹ En cas de non-respect des délais pour la remise de la demande et des documents probants, celle-ci ne sera pas prise en considération

Etudier en Hainaut!



Université du Travail de Promotion Sociale

1, Boulevard Roullier – 6000 CHARLEROI | 071 55 22 68

secretariat.utps@hainaut.be | www.etudierenhainaut.be/utps

C. VA sur base de l'expérience professionnelle ou de formations professionnelles :

Je souhaite être valorisé.e des activités d'enseignement suivantes :

Intitulé de l'UE / du cours / du stage	Expérience prof ou formation	Domaine

Je transmets les documents probants suivants :

- Copie de contrat de travail
- Description de fonction, attestation de service, de tâches ou activités réalisées,..
- Projet, portfolio, cahier individuel de compétences.
- Autres :

Nom – Prénom certifie que toutes les informations renseignées dans mon dossier de demande de valorisation sont exactes.

Date :

Signature de l'étudiant :

Nombre d'annexes :

N.B. Chaque demande de VA doit être rendue avant le 1^{er}/10^E de l'UE. Elle sera analysée par la direction et le conseil des études.

Signatures du conseil des études et de la direction pour acceptation de la VA :

Etudier en Hainaut!

